

Paris le 1^{er} Mars 1817.

Ministère

de

l'Intérieur.

4. Division
Comptabilité générale
2. Bureau

Invitation de donner
suite à la décision en
faveur de M. Dupré
réimpr.

101.

Monsieur, par décision du 17 février
de la présente année j'ai accordé une indemnité
de 1200^{fr} payable par 12^{mens} en 1817 et de moitié
en mois de M. Dupré peintre qui a mérité d'une
façon dans la carrière qu'il fait en Italie.

Je me engage, Monsieur à exécuter
la disposition de cette décision en payant à
M. Dupré les 12^{mens} échus de son
indemnité.

Sur 1200^{fr} qui lui sont accordés proportion-
nellement à 21330^{fr}. L'ordonnance qui sera expédiée au 2^o
profit de l'école française de beaux arts
à Rome pour ses dépenses pendant le
2^e trimestre de l'exercice courant.

J'ai l'honneur, Monsieur de vous
offrir l'assurance de ma considération.
Le Ministre Secrétaire d'Etat
de l'Intérieur.
[Signature]

à M. Thérèse Directeur
de l'école française à Rome.